

Evolution des alertes cycloniques

DEPRESSION TROPICALE MODEREE LUCAS Modification des niveaux d'alertes

Situation :

LUCAS est au stade de dépression tropicale modérée. La pression au centre est estimée à 987 hPa. LUCAS génère des vents à 85 km/h près de son centre et des rafales à 140 km/h. Elle se déplace vers le sud sud-ouest à 25 km/h.

La dépression passera cet après-midi près de la pointe Sud de la Grande Terre avant d'incurver la trajectoire vers le sud-ouest en début de nuit prochaine. LUCAS devrait continuer à générer des vents violents et commencer à faiblir en s'éloignant du territoire.

En conséquence, ce mercredi 3 février 2021 :

La phase de sauvegarde est déclenchée à compter de 14h00 et jusqu'à 18h00 sur les communes d'Ouvéa, Lifou et Maré.

La pré-alerte cyclonique est levée à compter de 14h00 sur les communes de Belep, Koumac, Kaala Gomen, Voh, Koné et Pouembout.

L'alerte cyclonique de niveau 1 est levée à compter de 15h00, sur les communes de Poum, Ouégoa, Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen, Houailou, Kouaoua, Moindou, Bourail et Poya.

L'alerte cyclonique de niveau 2 est maintenue sur les communes de l'Île des Pins, Thio, Yaté, Mont-Dore, Nouméa, Dumbéa et Païta jusqu'à nouvel ordre.

L'alerte cyclonique de niveau 1 est maintenue sur les communes de Boulouparis, La Foa, Farino, Sarraméa et Canala.

Information :

La sécurité civile appelle la population à se tenir informée de l'évolution de la situation en se connectant sur les sites de la sécurité civile www.securite-civile.nc et de Météo-France Nouvelle-Calédonie, www.meteo.nc ou en écoutant les informations diffusées par les différents médias.

Consignes à la population :

La population est invitée à respecter les consignes diffusées par la sécurité civile.

Capitaine Alexandre ROSSIGNOL



Officier communication - DSCGR

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LA POPULATION
ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 1****MESSAGE :**

- Si vous êtes trop éloigné de votre domicile, faire le choix d'un hébergement de proximité ou d'un centre d'accueil mis à disposition par la commune.
- Démonter les installations aériennes, échafaudages...
- Mettre immédiatement les grues de chantier en position de sécurité.
- Occulter les ouvertures des habitations avec des volets ou, à défaut, des panneaux de bois cloués.
- Arrêter toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale deux heures avant le passage estimé en alerte cyclonique de niveau 2.
- Ne plus pratiquer d'activité nautique quelle que soit sa nature.
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, gagner un abri sûr signalé par les services municipaux, faire part de ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir.
- Le cas échéant, débrancher le système de remplissage des citernes d'eau pluviale.
- Abriter les animaux domestiques.
- Poser du ruban adhésif sur les baies vitrées.
- Mettre les documents personnels (papiers d'identité, carnets de vaccination, cartes de groupes sanguin) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LA POPULATION ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 2

MESSAGE :

- Ne pas circuler à pieds, à bicyclette ou avec tout moyen de locomotion motorisé.
- Rester confiné à l'intérieur des habitations ou des centres d'accueil mis à disposition par les communes.
- Veiller à s'éloigner des baies vitrées.
- Si la situation se dégrade, repérer les endroits les plus résistants du local et s'y tenir et se protéger.
- Surveiller la résistance de l'abri et de ses ouvrants en redoublant de vigilance la nuit.
- Être attentif au risque d'inondation.
- Être vigilant en permanence malgré des accalmies cycloniques. Il est interdit de sortir, notamment lors du passage de l'œil du cyclone.
- Attendre les consignes des autorités pour sortir de son habitation, abris ou centre d'accueil.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LA POPULATION PHASE DE SAUVEGARDE

MESSAGE :

- Rester informé de l'état des réseaux et voiries publics.
- Limiter ses déplacements au strict minimum.
- Respecter l'interdiction de baignade et des activités nautiques.
- Ne pas toucher les fils électriques au sol ou sur les routes.
- Prendre garde aux chutes d'objets et glissement de terrain.
- Éviter l'utilisation des téléphones pour ne pas saturer les réseaux sauf nécessité absolue.
- Signaler les blessés ou les victimes éventuelles aux services publics de secours.
- Participer activement aux opérations de solidarité, sur demande de l'autorité compétente.
- Ne s'engager en aucun cas sur une voie submergée (à pied, en voiture...).
- Vérifier l'état de conservation des aliments avant de les consommer.
- Ne consommer l'eau des citernes ou du réseau de distribution qu'après confirmation de son caractère potable.
- En cas d'urgence, et en situation de carence d'eau minérale en bouteille, faire bouillir l'eau pendant dix minutes et la consommer après refroidissement.
- Rassembler en un seul lieu extérieur les éventuels animaux trouvés morts et solliciter les services compétents pour les ramasser.
- Réparer et conforter la maison si nécessaire.